

Lettre In n° 1

Chers adhérents,

Nous vous avons envoyé notre dernier bulletin n°139 fin décembre. Aujourd'hui nous avons plusieurs communications à faire en provenance de la CMF. Nous utiliserons ce mode d'information pour vous communiquer nos messages.

Le Président
Gérard HOCHART

1. **Appel à Candidature** : Dans le cadre des nouveaux statuts de la CMF, vous avez la possibilité de postuler pour entrer à son Conseil d'Administration dans le collège des Adhérents (9 membres).
Rejoignez le Conseil d'Administration de la CMF !

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa réforme des statuts, la CMF ouvre, au côté du collège des régions, un collège des adhérents composé de 9 membres (et de 9 suppléants) qui seront élus en qualité d'administrateurs. **Cela permet à tout membre du réseau CMF d'intégrer son Conseil d'Administration et de participer en cela aux réflexions liées aux projets et au développement de la CMF** lors de réunions (quatre par an) au siège, à Paris, avec l'ensemble des administrateurs (dont huit seront élus membres du Bureau) et lors de l'Assemblée Générale annuelle (3 jours en avril).

Plus d'informations :

- [Lire l'article 8 des nouveaux statuts de la CMF](#)
- [Lire l'article 9 du nouveau règlement intérieur de la CMF](#)

Les candidatures sont ouvertes à toute personne membre d'une société adhérente à la CMF qui souhaiterait oeuvrer pour la pratique collective de la musique en France. Elles doivent être déclarées par écrit à la CMF avant le 23 mars 2014 par une lettre circonstanciée.

[Télécharger la procédure](#)

2. **Les Sites Intra fédé deviennent accessibles à 5 comptes :**
Depuis 4 ans, je vous indiquais que pour être complètement opérationnel, les sites intra fédé devaient être accessibles aux musiciens. La CMF consciente de cette lacune a enfin obtenu l'ouverture des intra fédés à 5 comptes. Cela veut dire que chaque responsable, en plus de l'administrateur, peut avoir un compte (maxi 5). Pour la mise en place, je vous recommande la fiche pratique n° 3 pour attribuer les comptes et les droits. Vous allez recevoir une information officielle de la CMF (uniquement les intra fédés).
Astuce : Pour donner la lecture à chaque musicien, il suffit d'attribuer un compte à une personne physique et de le communiquer à vos adhérents.
Nous vous rappelons qu'il existe des séances de formation à votre fédération. Prochaines dates, [cliquer ici](#)

3. **Opération Le Prodige de l'année sur France 2 :**

Nous vous diffusons cette nouvelle :



Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La CMF est partenaire de la nouvelle émission événement de *France 2* qui offre la possibilité aux jeunes artistes classiques de montrer leur talent à toute la France et devenir peut-être le **Prodige** de l'année !

Ce concours s'adresse aux jeunes de moins de 16 ans qui pratiquent un instrument, le chant lyrique ou la danse classique. Après plusieurs sélections, les lauréats se produiront sur scène accompagnés d'un orchestre philharmonique et devant un jury prestigieux.

Les inscriptions sont en cours sur : <http://www.france2.fr/emissions/prodiges>

Pourriez-vous diffuser l'information à l'ensemble de vos adhérents, orchestres et écoles de musique ?

Vous remerciant par avance,

Téléphone : 03 85 94 07 51

Site internet : fmsl.openassos.fr

Courriel : federation.musicale.71@wanadoo.fr